

École Doctorale « Ville, Transports et Territoires »

Cité Descartes – 6/8 Av. Blaise Pascal

77455 Champs-s/Marne

Paris, le 5 juin 2020

Compte-rendu de la réunion du conseil de l'EDVTT du 29 mai 2020 et relevé de décisions

Caroline Gallez, Nathalie Lourenço

Présidentes de séance : Caroline Gallez et Elsa Vivant

Présent.e.s : M. Bechir, N. Gaudillière, M. Bourget-Mauger, G. Cerdà Beneito, K. Chatzis, C. Gay, P. Zembri, F. Combes, F. Papon, B. Barroca, S. Hermenault, N. Lourenço, N. Péroumal, A. Lortie, J. Aldhuy

Excusé.e.s : N. Roseau, N. Arab, J.-P. Péneau, S. Didier, V. Trotignon

Nota : la réunion s'est tenue en visioconférence.

Le conseil débute à 9h45.

1. Classement des candidatures au prix de thèse UPE 2020

En 2019, 20 thèses ont été soutenues à l'EDVTT. Le Département des études doctorales demande aux écoles doctorales de sélectionner, avec l'aide des laboratoires, 10% des meilleures thèses soutenues pendant l'année afin de les présenter au prix de thèse UPE. Pour 2020, le conseil de l'EDVTT s'est fixé pour objectif de sélectionner 2 candidatures nominées au prix de thèse UPE.

L'école doctorale a reçu cinq candidatures, transmises par les laboratoires avec un classement établi en interne à chaque unité de recherche.

Candidatures au prix de thèse UPE 2020

Candidat.e	Laboratoire	Titre de la thèse	Classement laboratoire
DESVALLEES Lise	LATTS	Problématisation, politisation et mesures de résorption des vulnérabilités énergétiques : entre droit à l'énergie et contrôle des pratiques des pauvres à Porto et à Barcelone	1/1
GAUBERT Jérémy	LAB'URBA	De la marchabilité, approches phénoménologiques de la marche urbaine	1/1
PUMKETKAO LECOURT Pijika	IPRAUS	Construction et évolution de la notion de patrimoine à Chiang Mai. Du monument national au patrimoine ordinaire de la communauté locale	1/1
SCHORUNG Matthieu	LVMT	Le transport ferroviaire de passagers aux Etats-Unis entre conflictualités institutionnelles, processus de territorialisation et ancrage métropolitain	1/1
STANISHEV George	LIAT	La liberté tragique de la périphérie intérieure. Comment se particularise l'universalisme soviétique dans huit pays socialistes : RPS d'Albanie, RP de Bulgarie, RP de Pologne, RD Allemande, RS de Roumanie, RP de Hongrie, RS Tchécoslovaque, RFS de Yougoslavie (1945 - 1989)	1/1

Chaque candidature a fait l'objet de trois pré-rapports : un établi par la direction de l'EDVTT (Caroline Gallez ou Elsa Vivant), un par un.e enseignant.e-chercheur.e du conseil, une par un.e représentant.e des doctorant.e.s, aucun.e ne faisant partie du laboratoire du candidat ou de la candidate. Les directeurs ou directrices de thèse concerné.es par les candidatures n'ont pas assisté aux délibérations ni à la décision.

Les critères de présélection discutés par le conseil de l'EDVTT portent essentiellement sur la qualité de la thèse. Cette qualité tient à l'originalité du sujet, la robustesse de la démonstration scientifique, l'ampleur et le caractère inédit des résultats obtenus, l'écriture, l'illustration et la structuration du manuscrit. Ces éléments sont appréciés sur la base du rapport de soutenance et de la synthèse rédigée par le candidat ou la candidate, ainsi que par l'examen du manuscrit. Ni la durée de la thèse, ni le nombre de publications ne sont déterminants dans le choix.

2 candidatures ont été nommées au prix de thèse UPE 2020 (par ordre alphabétique) :

- Lise Desvallées, LATTS
- Pijika Pumketkao-Lecourt, IPRAUS

2. Candidature à la bourse de mobilité internationale de la Région Ile-de-France

L'école doctorale a reçu trois dossiers de candidature :

- Flavia Magliacani (IPRAUS), en thèse sous la direction de Cristiana Mazzoni (cotutelle avec l'Université de Rome ;
- Paul Vergonjeanne (GSA), en thèse sous la direction de Maurizio Brocato ;
- Marion Emery (LIAT), en thèse sous la direction de Dominique Rouillard.

Après délibération et au vu des critères de sélection de la région (priorité donnée aux thèses non financées), le conseil de l'EDVTT a confirmé son soutien aux deux candidatures suivantes : Paul Vergonjeanne (1^{er} rang) et Marion Emery (2^e rang).

L'école doctorale rappelle qu'un appel à candidatures aux bourses doctorales de soutien à la cotutelle et à la mobilité internationale sera lancé à l'été par UPE, pour examen des candidatures lors de la session d'octobre de la commission des thèses. L'information sera diffusée par l'EDVTT dès qu'elle sera connue.

3. Évolution du conseil de l'EDVTT

Prolongation du mandat de représentation des doctorant.e.s

Compte tenu de la crise sanitaire et des difficultés à organiser les élections pour le renouvellement de la représentation des doctorant.e.s au sein du conseil de l'EDVTT, la direction a proposé aux représentant.e.s actuel.l.e.s, dont le mandat est d'un an renouvelable, de le prolonger d'une année. Elles et ils ont accepté. Une concertation a été menée en avril auprès de l'ensemble des doctorant.e.s, aucun avis contraire à cette proposition n'a été relevé. Le conseil valide à l'unanimité cette décision.

Représentation des personnels BIATSS

L'École doctorale a reçu deux candidatures pour la représentation des personnels BIATSS. Le conseil de l'EDVTT nomme (pour une durée de deux ans, renouvelable une fois) :

- Sabine Hermenault, Lab'Urba, titulaire
- Nathalie Péroumal-Ellama, LATTS, suppléante.

La direction de l'école doctorale remercie chaleureusement Nathalie Péroumal qui a été titulaire de ce poste depuis 2017, et Sabine Hermenault, qui a été sa suppléante, pour leur implication constante dans l'accompagnement des doctorant.e.s dans leurs laboratoires, le relais d'information qu'elles assurent et l'intérêt qu'elles manifestent pour le fonctionnement de l'école doctorale. Elle rappelle que les suppléant.e.s

sont invité.e.s à suivre toutes les réunions du conseil (en cas de vote, seul.e.s les titulaires ont droit d'exprimer un suffrage).

Renouvellement de deux membres externes

La direction de l'ED indique que deux postes de représentant.e.s externes à la COMUE sont à pourvoir :
- un.e représentant.e des milieux socio-économique hors du champ académique,
- un.e représentant.e des disciplines et spécialités de l'ED appartenant au champ académique.

La direction de l'ED demande aux membres du conseil qu'ils/elles fassent remonter des propositions pour ce renouvellement.

Renouvellement de la direction de l'ED

Le mandat de la direction de l'école doctorale prendra fin avec le contrat quadriennal. Compte tenu des évolutions institutionnelles en cours à UPE, la direction de l'EDVTT a proposé aux établissements d'assurer la continuité du fonctionnement de l'ED jusqu'à la fin de la campagne d'admission en thèse 2020-2021, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020.

La direction de l'EDVTT a informé les HDR ainsi que les directions des unités de recherche rattachées à l'ED de la fin de son mandat et a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Caroline Gallez peut être contactée pour toute information complémentaire : caroline.gallez@univ-paris-est.fr.

4. Point sur les conséquences de la crise sanitaire

- le **tchat hebdomadaire** mis en place par l'équipe de direction (Caroline Gallez, Nathalie Lourenço, Elsa Vivant) sur la plate-forme Discord a permis de maintenir un lien avec les doctorant.e.s depuis le début du confinement ;

- **l'aide d'urgence** mise en place par UPE a permis d'aider des doctorant.e.s en situation difficile, dont plusieurs doctorant.e.s de l'EDVTT ; la direction de l'ED salue cette mesure, qui a été appliquée de manière particulièrement efficace et rapide ;

- **le prolongement des financements doctoraux**, après l'annonce du Ministère, est en cours d'examen. Aux dernières nouvelles, ce sont les employeurs (ENPC, UPE, IFSTTAR, ENS, CNRS) qui sont en charge de la remontée des informations et du traitement des demandes. Les laboratoires sont contactés progressivement par les établissements pour le recensement, au moins concernant les établissements du site. *A priori* (mais toutes les informations restent à confirmer), les demandes de prolongement concernent les doctorant.e.s bénéficiant d'un contrat doctoral ou d'une allocation doctorale en cours et devront être argumentées (pas de prolongement systématique). La direction de l'ED a transmis aux laboratoires la liste des doctorant.e.s actuellement en 1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année de thèse qui disposent d'un financement dédié pour la thèse. Des négociations seraient en cours également du côté de l'ANRT pour le prolongement des CIFRE mais là encore, ce sont les employeurs (entreprises) qui sont décisionnaires.

- **le prolongement des bourses de mobilité et de soutien à la cotutelle d'UPE** : la direction de l'école doctorale a relayé auprès du département des études doctorales d'UPE les préoccupations des doctorant.e.s qui ont bénéficié de bourses de mobilité internationale ou de soutien à la cotutelle en 2020 mais qui n'ont pas pu se déplacer du fait de la crise sanitaire. Une demande de report des crédits sur 2021 a été faite. Cette demande est examinée par UPE, un recensement d'informations auprès des doctorant.e.s concerné.e.s est en cours.

5. Point sur le budget 2020 de l'école doctorale

Le solde budgétaire est élevé, du fait que les principaux postes de dépense concernent des déplacements internationaux (participation des doctorant.e.s à des colloques internationaux, financement des déplacements de membres étrangers des jurys de thèse).

La direction de l'EDVTT a lancé un appel, afin de rappeler la politique d'aide financière de l'école doctorale et de proposer un élargissement des aides attribuées habituellement à des dépenses plus exceptionnelles.

Plusieurs soutiens exceptionnels ont été proposés : financement des frais d'inscription aux conférences internationales maintenues à distance (au lieu du financement des frais de déplacement) ; augmentation de l'aide apportée à la relecture des manuscrits de thèse pour les doctorant.e.s non francophones ; aide à la traduction ou à la relecture d'articles en langue étrangère ; aide au financement de terrains en France ou à l'étranger (sous réserve d'autorisation des mobilités internationales).

Toutes les informations relatives aux aides financières habituelles, ainsi que les justificatifs demandés, sont disponibles sur le site de l'EDVTT (rubrique parcours doctoral/aides financières).

7. Soutenances de thèse à distance

Jusqu'à nouvel ordre et sur décision prise par UPE en accord avec les arrêtés du Ministère, les soutenances se font à distance via la plateforme CapVisio. La diffusion de la soutenance en streaming (sur Youtube) et/ou l'enregistrement de la soutenance sont désormais possibles sur demande du doctorant ou de la doctorante. Un chargé de projet CapVisio (service conciergerie) est présent le jour de la soutenance en cas de problème technique.

La première soutenance de l'EDVTT, celle de Marie Bocquentin du Lab'Urba, s'est déroulée le lundi 25 mai. Les doctorant.e.s dont la soutenance est programmée et les directeurs et directrices de thèse sont régulièrement informé.e.s des évolutions des règles. Le délai de 8 semaines entre le dépôt de la thèse et la soutenance est inchangé.

8. Report des auditions de l'EDVTT aux 17 et 18 septembre

En 2020, les financements fléchés sur l'EDVTT s'élèvent à :

- 3 contrats doctoraux pour l'ex-UPEM (UR concernées : LAB'URBA, LATTIS, LVMT)
- 1 contrat doctoral pour l'UPEC (UR concernée : LAB'URBA)

Aucune information n'est encore disponible concernant les demi-allocations doctorales de l'ENPC.

Comme les années précédentes, 4 contrats doctoraux non fléchés sur les ED seront attribués sur décision de la commission recherche d'UGE, en septembre, aux candidat.e.s classé.e.s en liste complémentaire.

Il est rappelé que cette année l'allocation des contrats doctoraux de l'ex-Ifsttar et de l'ex-UPEM se fait de manière séparée et identique aux années précédentes. Des scénarii pour l'évolution des attributions des financements sont en cours d'étude à UGE, au sein du groupe de travail « Politique doctorale » dans lequel l'école doctorale n'est pas représentée - non plus que les autres ED concernées. Ces scénarii ont été présentés aux laboratoires lors de la dernière réunion des composantes recherche d'UGE.

Missions d'enseignement : les candidatures sur les missions d'enseignement à UGE et à l'UPEC devront être transmises à UPE (Fatima de Freitas) **d'ici le 6 juillet 2020**. Du fait du report des auditions de l'EDVTT, les candidat.e.s devront être informé.e.s rapidement afin qu'ils ou elles puissent faire part de leur intention. L'obtention d'une mission d'enseignement sera conditionnée à l'obtention d'un contrat doctoral en septembre. La direction de l'ED demande aux laboratoires de lui transmettre rapidement les coordonnées des personnes qui ont confirmé leur intention de candidater sur les contrats doctoraux ex-UPEM et UPEC.

Concernant les candidatures sur les contrats doctoraux du Ministère de la Culture : l'échéance de dépôt des candidatures aux contrats doctoraux du ministère a été fixée au 18 septembre. Cette échéance étant incompatible avec celle des auditions de l'EDVTT, le Ministère a été alerté et saisi d'une demande de délai supplémentaire. En cas d'impossibilité, une solution sera envisagée pour une instruction préalable des candidatures.

9. Les évolutions institutionnelles et leurs conséquences sur les inscriptions en thèse

À partir de 2021, le diplôme de doctorat, actuellement délivré par Université Paris-Est, sera délivré par les établissements membres. Pour l'EDVTT, ces établissements concernés sont : l'Université Gustave Eiffel, l'ENPC et l'UPEC. Ces évolutions institutionnelles bouleversent l'organisation de la formation doctorale

selon des orientations encore difficiles à saisir. Les écoles doctorales ne sont pas associées aux discussions stratégiques. De nouvelles conventions de co-accréditation concernant chaque école doctorale et signées par les établissements sont en cours de finalisation. Des remarques ont été transmises par la direction de l'EDVTT sur plusieurs points qui posent *a priori* question ou problème. Aucune réponse écrite n'a été faite à ce jour.

Cas particulier des écoles d'architecture : les doctorant.e.s des écoles Paris-Belleville et Paris-Malaquais actuellement inscrit.e.s en thèse restent à UPE jusqu'à leur soutenance. Le rattachement de l'ENSAPM à une nouvelle COMUE (PSL) est confirmé, et entraînera un renouvellement de la composition du conseil de l'école doctorale, qui devra être discuté après signature de la future convention de co-accréditation. Le rattachement de l'ENSAPB à UGE pour la co-accréditation de la délivrance du diplôme de doctorat n'est pas encore décidé.

La procédure d'inscription administrative pour les doctorant.e.s auprès des services scolarité des différents établissements est en cours d'élaboration. Il existe une relative incertitude sur les missions qui seront confiées aux ED en matière de suivi des doctorant.e.s.

Les prochaines réunions sont celles de la **commission des thèses** :

- **du 17 septembre 2020** : audition des candidatures à l'admission en thèse hors concours ;
- **du 18 septembre 2020** : audition et classement des candidatures aux financements doctoraux des universités (ex-UPEM, UPEC), de l'ENPC et du Ministère de la Culture¹.

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'école doctorale d'ici le lundi 7 septembre 2020 à minuit.

Le classement des candidatures par les laboratoires devra être transmis à l'école doctorale **d'ici le mercredi 16 septembre** (ce classement est pris en compte par la commission des thèses à titre d'avis consultatif).

Toutes les informations relatives aux dossiers de candidature et aux auditions sont disponibles sur le site de l'EDVTT (rubriques « candidature/candidater au concours organisé par l'EDVTT » et « candidature/candidater ou s'inscrire en dehors du concours »).

Ce compte-rendu est téléchargeable en ligne sur le site de l'EDVTT (rubrique « L'école doctorale/Comptes rendus et relevés de décision »).

¹ Eu égard à la date limite de candidature fixée par le Ministère de la Culture (voir remarque page 4), une instruction des candidatures préalable au 18 septembre est envisagée.